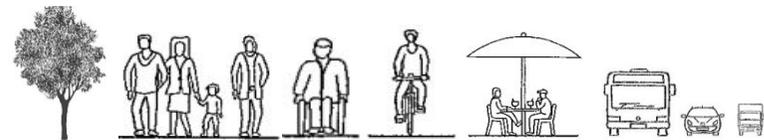


# Maille Cornier

## Présentation

### Atelier #1 – Lancement de la démarche



## Distribution du temps de parole

- 18h30 – 19h Interventions de :
  - **M. Zinck** - Maire du 4<sup>ème</sup>
  - **Mme Trias** - Adjointe au Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement
  - **M. Bagnon** - VP Métropole de Lyon
  - **M. Lungenstrass** - Adjoint au Maire de Lyon
  - **M. Debray** - Délégué conseiller au Maire de Lyon
- 19h – 19h30 Présentation des services
- 19h30 – 20h30 Echanges avec le public



## Rappel des pratiques de la visioconférence

---

- Cliquer sur l'icône « *réaction* » puis « *lever la main* » pour prendre la parole : les animateurs vous donneront la parole dans l'ordre des demandes,
- Observer un temps de parole limité à 2 min max afin de faciliter l'accès au plus grand nombre,
- Définir un porte-parole unique pour les structures (s'il y a plusieurs représentants présents) afin de diversifier les témoignages,
- Cliquer sur l'icône « *bulle* » pour utiliser le chat et faire remonter vos questions/remarques.



# Préambule



## Qu'est-ce qu'une démarche Ville Apaisée ?

- **Repenser l'espace public au-delà des seuls déplacements**
  - Longtemps façonné par la voiture et ses exigences, l'espace public s'est adapté aux différents besoins liés à la circulation automobile : largeur des voiries, vitesse des voitures, places réservées au stationnement des véhicules... Il doit permettre les déplacements, mais également la promenade, la découverte, la détente, la convivialité...
- **Remettre l'habitant au cœur d'une stratégie de mobilité et de développement durable.**
- **Développer des espaces de proximité de qualité :**
  - En favorisant l'usage de la marche et du vélo,
  - En répondant aux objectifs des politiques publiques : qualité de l'air, santé publique, renforcement du lien social, dynamisme économique...
  - En remettant le territoire au cœur des aménagements et des déplacements.
- **Adapter la circulation motorisée au territoire.**
  - La vitesse des véhicules est limitée en fonction de la vie locale.
- **Encourager la pratique de la marche, du vélo et des transports en commun.**
  - Les différents modes de déplacements se partagent l'espace urbain. C'est donc un équilibre entre ces différents modes qu'il faut trouver. Ainsi, suivant les cas, la ville apaisée se décline sous forme de zone 30, de zone de rencontre ou d'aire piétonne. Cette démarche permet une cohabitation apaisée entre les différents usagers par la création d'espaces publics favorisant la convivialité et des déplacements faciles et sûrs.



## *Les clés de la réussite pour un quartier apaisé...*

A. Volet Mobilité

B. Volet Social

C. Volet Environnemental et de Santé Publique

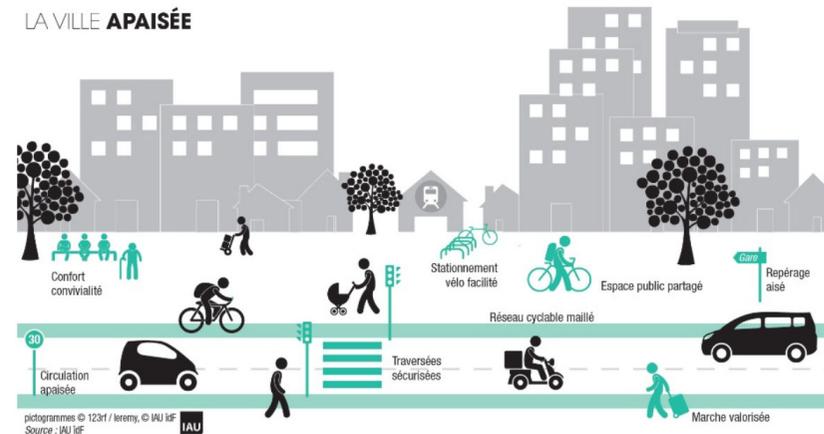
D. Volet qualité et durabilité des espaces publics



## Volet Mobilité

## « Pacifier et rééquilibrer les usages de mobilité »

- **Modérer les flux de circulation automobile pour révéler le potentiel de la marche, du vélo et de l'intermodalité, tout en conservant une accessibilité locale pour les riverains ;**
- **Favoriser une accessibilité universelle en limitant l'effet barrière des infrastructures ;**
- **Favoriser une cohabitation entre tous les usagers plus harmonieuse.**



Statut de la zone ou de la voie			
	Aire piétonne	Zone de rencontre	Zone 30
Vitesse maximale	Allure du pas	20 km/h	30 km/h
Équilibre vie locale fonction circulation			
			

## Volet Social

« Favoriser une vie sociale de proximité »

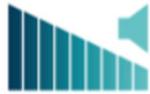
- **Reconstruire des quartiers à vivre à « vitesse humaine » ;**
- **Dynamiser le commerce et la diversité des activités qui participent à la vie sociale du quartier ;**
- **Ouvrir et équilibrer l'espace (fonctions, usages et droits).**



# Volet Environnemental et de Santé Publique

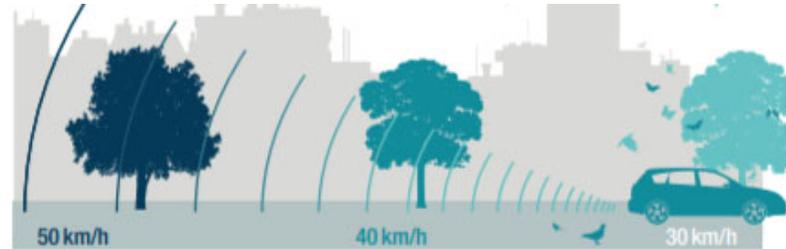
## « Améliorer la qualité de vie des habitants »

### DE BRUIT...



- Réduire vitesse entraîne une réduction du bruit en ville.

- Réduire de 20 km/h la vitesse permet de baisser de 3 décibels (soit environ 50%) l'intensité sonore aux abords de l'infrastructure.



### DE POLLUTION...



- Une baisse de la vitesse circulée à 30 km/h en milieu urbain (là où pour rappel la vitesse moyenne réelle ne dépasse pas les 20 km/h) permet une conduite plus souple et de ce fait une baisse de la pollution.



### + DE FLUIDITE...



- Une baisse de la vitesse circulée à 30 km/h en milieu urbain (là où pour rappel la vitesse moyenne réelle ne dépasse pas les 20 km/h) permet une conduite plus souple et de ce fait une baisse de la pollution.

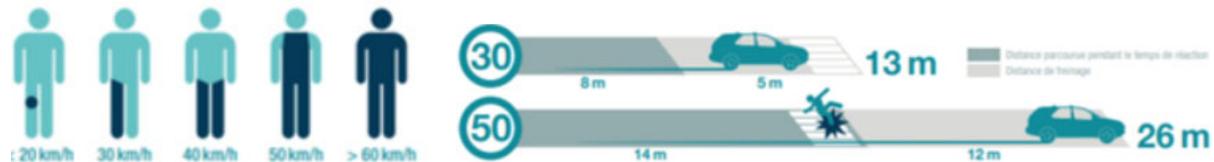


### + DE SECURITE...



- Les risques et la gravité des accidents sont directement proportionnels à la vitesse.

- La réduction de la vitesse permet d'améliorer la sécurité.



## Volet qualité et durabilité des espaces publics

« Partager équitablement de l'espace public »

- **Définir des principes d'aménagements simples et compréhensibles ;**
- **Fabriquer des espaces publics équitables, résilients, et durables ;**
- **Développer de nouveaux usages sur l'espace public (espaces récréatifs, cours urbaines, végétalisation, terrasses...).**



# *Diagnostic multimodal*



## Périmètre de l'étude



□ Le secteur d'étude est délimité par les axes suivants :

- Boulevard de la Croix Rousse au sud ;
- Rue Hénon au nord ;
- Boulevard des Canuts à l'est ;
- Rue Henri Gorjus à l'ouest.

□ Ce périmètre d'étude a été identifié par la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement comme un quartier à potentiel d'apaisement.



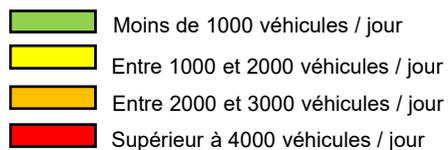
## Offre de Transport en Commun







## Charges de trafic (moyenne journalière)



- ❑ Les charges de trafic sur l'ensemble du périmètre correspondent à la hiérarchisation du réseau viaire actuel à l'exception de la rue Denfert-Rochereau ;
- ❑ Les charges de trafic à l'intérieur du périmètre sont relativement faibles, mais pourraient être réduites sur certaines voies, telles que la contre-allée à l'arrière de la mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement, ou encore la place Tabareau.



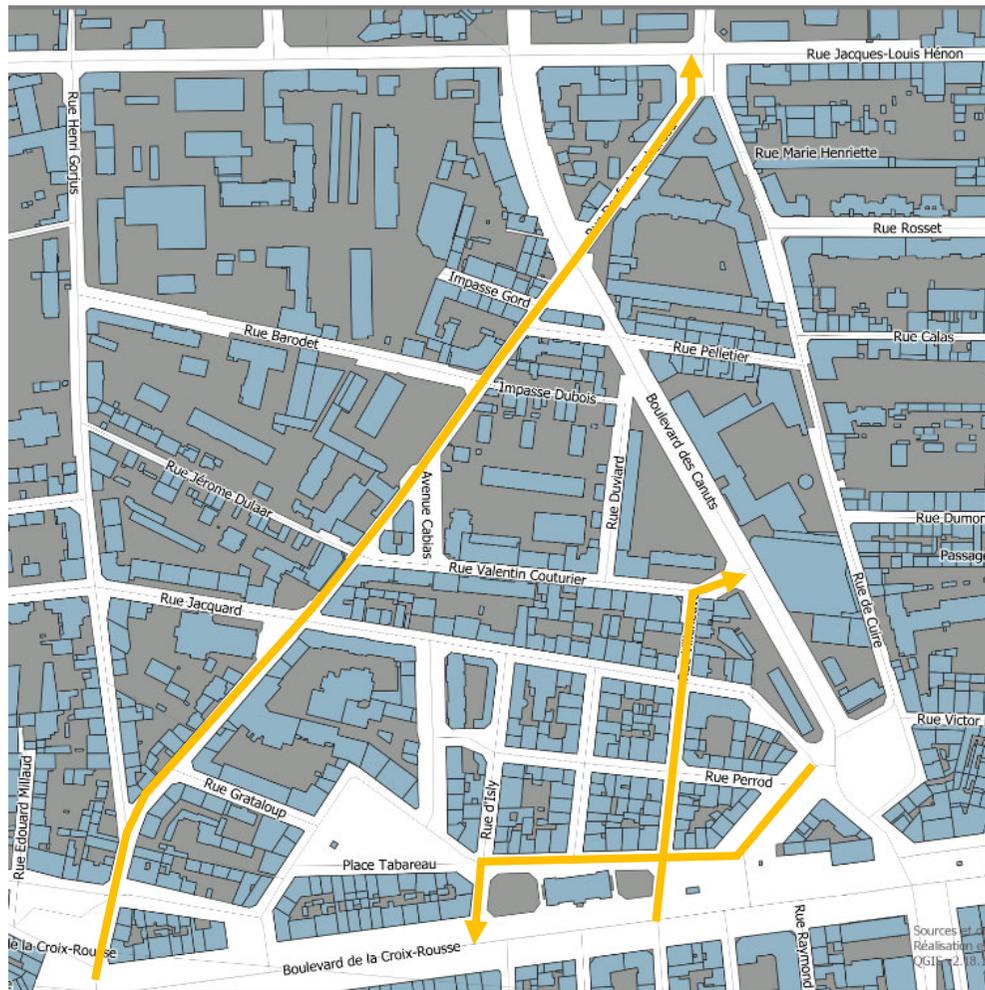
## Réseau cyclable - Hiérarchie



- ❑ L'intérieur du quartier est maillé intégralement en double sens cyclable, en correspondance avec la réglementation Zone 30 ;
- ❑ Absence de réseau structurant cyclable sur les axes périphériques du périmètre d'étude.



## Les itinéraires de traversées de quartier



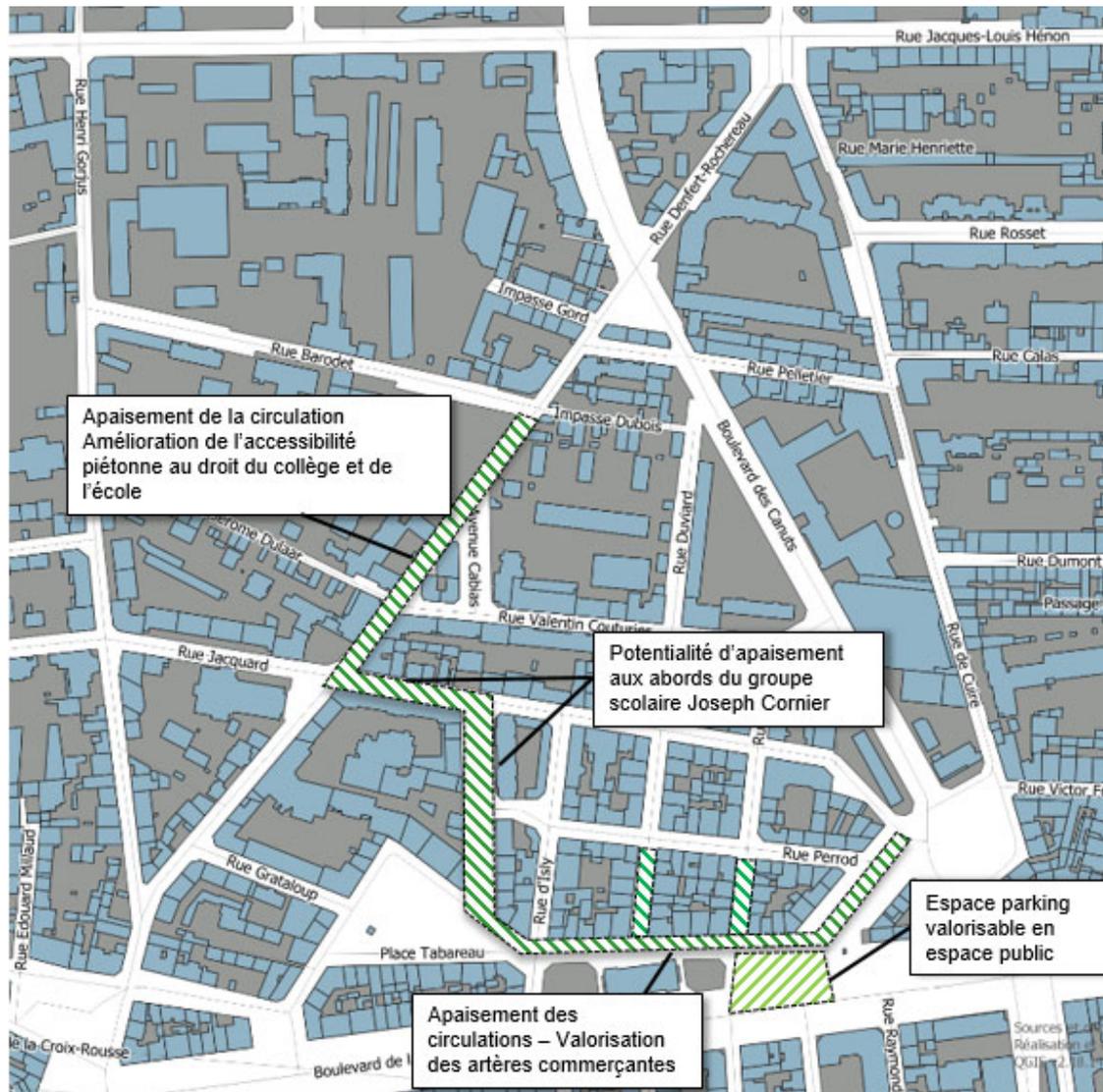
→ Itinéraires directs de traversée de quartier

- ❑ Itinéraire en traversée Ouest-Est depuis la rue Denfert-Rochereau en direction de la rue Hénon ;
- ❑ Itinéraire Sud-Nord depuis le Boulevard de la Croix-Rousse en direction du Boulevard des Canuts ;
- ❑ Itinéraire Est-Ouest depuis le boulevard des Canuts via la place des Tapis et la contre-allée du Boulevard de la Croix-Rousse.

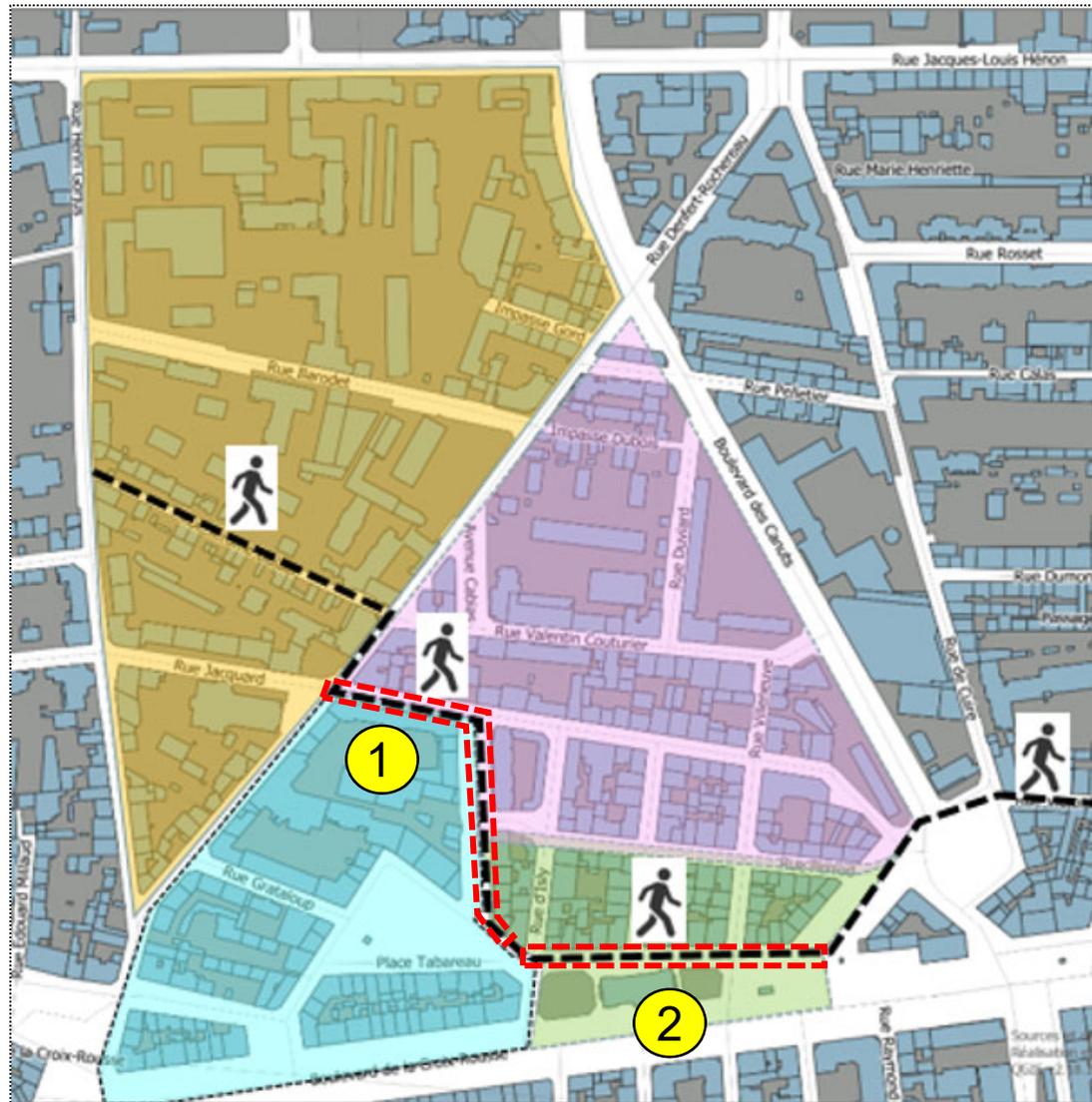
# *Les axes d'amélioration*



## Les potentialités urbaines et paysagères du secteur



## Un découpage en « mails apaisés » se dessine...



Potentialité d'organiser le quartier autour de 4 mails apaisés (mini-quartiers), à l'image du modèle urbain des super-blocks barcelonais :

- en neutralisant les itinéraires directs de traversées de quartier ;
- en sécurisant et en mettant en valeur les liaisons piétonnes inter et intra-quartiers ;
- en requalifiant l'espace public en lien avec son identité.

Au regard des enjeux d'apaisement du quartier, deux opérations ont été identifiées et inscrites en programmation par la mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement :

- 1 l'apaisement des abords du groupe scolaire Joseph Cornier (rue Jacquard – Avenue Cabias) ;
- 2 l'apaisement des circulations et la valorisation de l'artère commerçante sur la liaison Place Tabareau – Place des Tapis.

# Les étapes à venir...

## Temps #1 – Réunion d'information

- Diagnostic et potentialités du secteur ;
- Détail de la démarche de concertation ;

## Temps # 2 – jeudi 10 mars : Atelier collaboratif : imaginer et construire de nouveaux usages

- Présentation des propositions travaillées par les enfants de l'école Joseph Cornier ;
- Définir collectivement les usages souhaités en termes d'aménagement, de gestion et d'animation ;

## Temps # 3 – Mai : Atelier collaboratif : concerter et enrichir le projet – Avenue Cabias Sud

- Réagir aux propositions de projet travaillées par les services ;
- Travailler à des pistes d'évolution du projet ;

## Temps # 4 – Juin : Atelier collaboratif : concerter et enrichir le projet – Liaison Place Tabareau – Place des Tapis

- Réagir aux propositions de projet travaillées par les services ;
- Travailler à des pistes d'évolution du projet ;
- Réagir à la proposition de plan de circulation du quartier ;

## Temps # 5 – Non défini : d'autres lieux à aménager pourront être identifiés par la suite

*Merci pour votre attention*



# *À vous la parole...*

